



edito

Monsieur le Ministre

J'ai fait un rêve. Je voudrais que l'école ne soit plus cette succession de frustrations que trop d'élèves subissent. On va en enseignement professionnel, parce qu'on a raté l'enseignement général. On va à l'université, parce qu'on a raté la classe prépa. On va à l'Ecole Centrale, parce qu'on a raté Polytechnique. Et on est un raté de l'ENA, parce qu'on en est sorti que deuxième...

Notre système scolaire secrète lui-même ses propres injustices. La carte scolaire, qui devait être un outil de mixité sociale, assigne à l'école du quartier ceux qui n'ont pas les relations permettant de la contourner. Les stratégies de contournement de la carte scolaire se raffinent d'année en année. Il y avait le déménagement ou l'adresse fictive, un classique. Aujourd'hui, des établissements eux-mêmes encouragent implicitement ce détournement en proposant des filières d'apparence anodine, mais qui permettent en réalité de garantir une meilleure homogénéité sociale des classes. Les résultats des élèves varient de 30% d'un établissement à l'autre, à composition sociologique comparable. Ces réalités sont insupportables car elles bafouent le droit de chacun à une éducation de qualité. La carte scolaire est aujourd'hui un privilège pour les uns, une fatalité pour les autres.

.../...

Edito

-Monsieur le Ministre

Positions

- Communiqués de presse
- Carte scolaire
- Note de vie scolaire
- ETSL trop brillante ?
- Nuances positives ?

Actions

- Négociations ARTT
- Elections CCMA-CCMD
- Groupe esiea
- Dénonciation FESIC
- Dénonciation IDR

Informations

- CCMA, CCMD
- Emploi en Bretagne
- Légion d'Honneur

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Il faut que les établissements scolaires soient de nouveau des espaces préservés contre la violence et que les enseignants passent moins de temps à assurer la discipline qu'à enseigner leur matière.

Chaque enfant qui pose des problèmes de comportement doit recevoir une réponse adaptée, qui dépend bien sûr de la nature de ses difficultés... Si un enfant a des difficultés, le rôle de la communauté éducative et de la société tout entière, c'est de l'aider à s'en sortir avant qu'il ne soit trop tard.

Depuis trop longtemps, on dit que la pédagogie suffit pour assurer la discipline et on culpabilise des milliers d'enseignants. Je ne vois pas au nom de quoi les enseignants seraient moins sujets de droits que n'importe quel autre citoyen, et au nom de quoi ils devraient endurer ce qu'on ne tolérerait pour personne d'autre. Bien souvent les enseignants n'osent pas déposer plainte pour les faits dont ils sont victimes. On les incite à minimiser les insultes, les menaces, les violences, les crachats. Les conseils de disciplines ont été conçus pour assurer le respect du règlement intérieur. Aujourd'hui ils sont devenus de véritables juridictions. On voit des parents, des enseignants, s'y faire représenter par des avocats.

Monsieur le Ministre, le Président du **SYNEP CFE-CGC** vous demande de ne pas regarder votre ministère qu'au travers du prisme de votre budget, le premier de France, mais au travers du prisme de notre jeunesse qui ne sait plus où elle va parce que ses professeurs et éducateurs ne savent plus qui ils sont.

Philippe de MARTHE

Dénonciation

IDR (Indemnité de Départ en Retraite)

La CGT, suite à sa non invitation à négocier, a demandé et obtenu la dénonciation de l'accord étendu relatif à l'IDR pour le personnel enseignant sous contrat.

Le **SYNEP CFE-CGC** espère donc la reprise de nouvelles négociations.

Chevaliers de la Légion d'honneur

-Cette distinction couronne le parcours professionnel exceptionnel et les mérites éminents de notre collègue **Philippe COFFRE**, du Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

-Le 14 juillet dernier, le président **Philippe de MARTHE** a reçu, des mains du Président de la République, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, consacrant ainsi sa remarquable carrière militaire.

Toutes nos sincères félicitations.

Tout serait-il problème de nuances positives ?

A une époque, on parlait de « sourd ». Quelle horreur ! Maintenant on dit « malentendant », ce qui est somme toute plus positif. La personne entend, mal ou pas du tout, mais elle entend, au moins dans le qualificatif de son état ! A l'Education nationale, jadis, il y avait des notes de « discipline ». Affreux ! Maintenant on va donner une note de « vie scolaire », ce qui est ici aussi tout de même plus positif. En effet, discipline rappelle qu'il existe certains devoirs envers la société alors que dans vie scolaire il y a vie, avec toute l'émotion qu'elle porte en elle. De plus, on peut ajouter que l'élève qui avait de mauvaises notes se sentait sanctionné. Dorénavant, s'il a de mauvaises notes, c'est que l'établissement n'est pas à sa hauteur ! Enfin, il y a de nombreuses années, en classe on faisait des « groupes de

niveaux ». Scandaleux ! Dès la rentrée 2006 / 2007, de Robien instaure les « groupes de compétences », ce qui est tout de même plus gratifiant. Qui dit niveau, pense à hiérarchie. L'élève mis dans le groupe de niveau faible se voyait au bas de l'échelle, caricaturé par un bonnet d'âne sur la tête. Maintenant on pourra lui dire qu'il a des compétences ! Cachées certes, et parfois tellement bien cachées que l'on a simplement du mal à les trouver. Au fait, les politico-pédagogues qui nous pondent de pareilles révolutions de terminologie, comment devrait-on désormais les appeler, pour éviter de les vexer ?



Evelyne CIMA

École de pointe. Trop brillante pour l'Education nationale ?

L'École Technique Supérieure du Laboratoire (ETSL), où plus de 17000 techniciens ont été formés depuis sa création en 1934, propose :

-deux BTS, un de biophysicien et l'autre de physico-métallographe donnant accès aux laboratoires de recherche et de contrôle des industries pharmaceutiques, agro-alimentaires, aéronautiques, automobile, spatiale, chimique, électronique mais aussi la police scientifique...

-et deux licences professionnelles (formation en alternance) des industries chimiques et pharmaceutiques, et analyse des matériaux.

À l'issue de ces formations, le placement des étudiants est assuré à 100 %, brillante performance pour cette école de pointe. Mais elle ne semble pas être appréciée à sa juste valeur par l'Education Nationale puisque le rectorat de Paris menace d'ici la fin de l'année 2006 de lui retirer son habilitation à délivrer ces BTS, faute de nouveaux référentiels, alors que l'Ecole a déjà produit des maquettes rénovées depuis 2005.

Ce retrait induirait la fermeture complète de cet établissement.

A voir le fiasco de l'EN, aux programmes bien délimités, on s'interroge !

Une section syndicale **SYNEP CFE-CGC** vient de se créer au sein de l'ETSL.

Lionel GODIN



CCMA / CCMD Commissions consultatives mixtes académiques / départementales

Leur mission

Exprimer un avis sur le classement indiciaire de chaque maître des enseignements secondaires et techniques privés SOUS CONTRAT pour chaque académie, et de chaque maître de l'enseignement primaire privé pour chaque département (nomination ou mutation, changements d'échelon, demande d'inscription sur une liste d'aptitude en vue d'une promotion, demande de congé de formation...). Elle intervient aussi lorsqu'une sanction disciplinaire est demandée.

Election de leurs membres

Chaque liste (chefs d'établissement et maîtres du privé) doit comporter un nombre égal au double du nombre de sièges à pourvoir, soit 10 noms.

Consultations

Ces commissions se réunissent au moins 2 fois par an, au début du second et troisième trimestre de l'année scolaire.

De plus, les résultats en nombre de voix, et non en nombre d'élus, des élections aux CCMA et CCMD sont utilisés pour définir, au plan national, la représentativité de notre syndicat, SYNEP CFE-CGC.

Chaque académie et chaque département dans lesquels le **SYNEP CFE-CGC** ne dépose pas de liste, et donc n'a pas de voix, fait diminuer sa moyenne nationale et donc sa représentativité.

Ce dernier trimestre 2006 doit être un trimestre de mobilisation générale, afin d'établir dans le plus de départements et d'académies possible une liste **SYNEP CFE-CGC**, constituée de 10 maîtres, contractuels ou agréés, de l'enseignement primaire, secondaire et technique privé sous contrat, qui partagent nos idées, nos convictions.

**La date limite de dépôt des candidatures
est le mercredi 13 décembre 2006.**

Le **SYNEP CFE-CGC** a besoin de chacun de vous pour établir ses listes.

**Pour proposer votre aide, c'est simple,
téléphonez au 01 55 30 13 19**

**Négociation de branche relative à l'ARTT
dans les établissements d'enseignement privé
Mise en attente...**



Le 26 septembre, la CFDT, le SNEC-CFTC, le SPELC et le **SYNEP CFE-CGC** demandent, en préalable à la poursuite des négociations en cours sur l'ARTT, la réouverture de négociations salariales.

Le Collège Employeur prend acte de la déclaration des organisations syndicales en rappelant ses propositions antérieures, que les syndicats avaient tous refusé de signer (proposition d'augmentations ridiculement faibles, juste pour que les minima ne soient pas dépassés par le SMIC !).

Le Collège Employeur ayant précisé que, faute de mandat il n'était pas en mesure de donner une date de reprise des négociations salariales, dans l'attente les représentants du Collège Salarié, dont le **SYNEP CFE-CGC**, n'ont pas jugé utile de poursuivre la négociation sur le forfait jour pour les cadres.

Alain BELLEUVRE

Groupe esiea Privé hors contrat d'association

Le **SYNEP CFE-CGC** a demandé à sa Direction de bien vouloir se mettre en conformité avec le Code du Travail et de procéder à la mise en place d'un Comité d'Entreprise. En effet, ce groupe a un effectif supérieur à 50 salariés.

Le **SYNEP CFE-CGC** a créé une section syndicale au sein de ce groupe.

Dénonciation

FESIC

Le 5 juillet 2006 le Collège Employeur a dénoncé unilatéralement la convention collective de la FESIC (grandes écoles-ingénieurs-management).

La convention dénoncée reste cependant applicable jusqu'au 5 octobre 2007, sauf si une nouvelle convention est signée d'ici là. Le Collège Employeur propose la même convention à la signature, ne modifiant que l'article concernant le Contrat à Durée Indéterminée Intermittent.

Cette modification, sous forme d'avenant, avait déjà été refusée par l'ensemble des syndicats !

Le **SYNEP CFE-CGC** demande une véritable négociation autour d'une nouvelle convention collective.

Annelore LOCHARD-ROEWER



Carte scolaire : le faux problème

Le ministre de Robien envisage de multiplier les dérogations à la carte scolaire.

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que la carte scolaire est une « frontière de l'éducation », l'équivalent d'une frontière entre

deux états. De même que certains citoyens veulent fuir leur pays où ils vivent mal, certains élèves veulent fuir leur zone de scolarité obligatoire où ils perdent leur temps. A qui la faute, si ce n'est au seul et unique ministère de l'Education nationale qui organise toutes ces zones ?

Si l'Education nationale jouait réellement son rôle, celui de bien enseigner dans de bonnes conditions en tout lieu, la carte scolaire et ses problèmes de dérogation n'auraient plus aucune raison d'être.

Pour le **SYNEP CFE-CGC**, l'existence même de la carte scolaire est une preuve, si besoin était, du malaise chronique de l'Education nationale, « Inéquation nationale » !

Malheureusement, pour ce ministère, il semblerait qu'il n'y ait plus rien à attendre de la part des politiques, tant de droite que de gauche.

Le 8 septembre 2006

Note de « vie scolaire » Le brevet des collèges dévoyé !

Le SYNEP CFE-CGC

- Prend acte de l'instauration, dans les collèges, d'une « note de vie scolaire », que l'on peut traduire plus clairement par « note de comportement ». Cette note, si elle n'est pas dévoyée, aura le mérite de tenter de faire prendre conscience à certains élèves qu'ils n'ont pas que des droits mais ont aussi des devoirs envers la société.

- Souhaite que le ministère n'espère pas endiguer la vague d'incivisme uniquement par cette « note de vie scolaire » et qu'il fera rapidement un effort supplémentaire en matière d'encadrement éducatif des jeunes.

- S'insurge contre le fait qu'une note de comportement puisse entrer dans le barème d'obtention du brevet des collèges. Jusqu'à preuve du contraire le brevet n'était pas un document récompensant le « bon citoyen » mais un diplôme attestant un certain niveau de connaissances. Pourra-t-on désormais se l'offrir avec une bonne conduite ou en pensant « comme il faut » ? D'ailleurs le ministre lui-même ne semble plus être si fier de cette mesure puisque dans sa lettre de rentrée, adressée à tous les enseignants, il n'en fait même pas allusion !

Le 7 septembre 2006

**Quelques-uns de nos
derniers communiqués**

Mouvement de l'emploi 2006 en Bretagne Bilan au 20 septembre 2006



Comme tous les ans nous pouvons féliciter et remercier le personnel des Directions Diocésaines et du Rectorat pour le travail accompli et les Chefs d'établissements pour leur prise de positions dans des conditions difficiles.

Cette année la loi Censi n'a pas facilité leur travail ! **Et nous avons vécu le pire mouvement depuis que nous existons en Bretagne !**

A ce jour, des enseignants ne sont toujours pas devant élèves, des familles s'inquiètent ! Des enseignants sont mécontents et s'interrogent sur la rationalité du mouvement !

Comment leur expliquer, quand il s'agit de maîtres contractuels en perte horaire avec une ancienneté supérieure à 20 ans, que leur dossier n'est toujours pas réglé en septembre ?

En Bretagne, ce mouvement a été marqué par un ensemble de dysfonctionnements:

- Un calendrier, difficile, qui n'a pas toujours été respecté.
- Des informations tardives concernant les départs en retraite.
- Des services proposés qui sont de plus en plus morcelés.

Aujourd'hui, les enseignants hésitent à demander une mutation de peur de ne pas retrouver un emploi si cette mutation échoue.

Nous pourrions aussi parler du mouvement de CAER, parfois anciens (2002) et toujours en attente de validation. Les solutions pour ces CAER ont été longues à mettre en place, et elles sont toujours provisoires !!

Est-il normal que Nicole, titulaire d'un CAFEP depuis plusieurs années, doive se partager sur 3 établissements pour faire son temps plein alors que Pierre, fonctionnaire, monopolise un poste dans un établissement privé voisin ?

Il est donc urgent de réagir. Nous devons travailler pour un meilleur respect de nos accords. Des remarques peuvent encore être faites dans certains établissements sur l'exactitude des déclarations (erreurs, oublis volontaires ou non)... Elles sont rares et très ciblées. Elles laissent néanmoins penser que certains ne font pas assez confiance au réseau.

Nous devons préparer le prochain mouvement dans de meilleures conditions pour sauvegarder les emplois et les conditions de travail qui se dégradent.

Eric MOISAN

Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2006

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle:

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat)

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2006

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2006

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	